

dans le voisinage de l'autel ; 3° il faudrait bien, avant tout, que les tenants de cette opinion se missent d'accord entre eux tant sur le lieu exact de cet autel que sur la nature de l'édifice qui l'avoisinaut. Or, *les uns*, comme saint Adon et Ménétrier, acceptent le fait de l'existence du temple et de l'autel, mais refusent d'admettre qu'ils aient pu exister à Ainay, parce que, disent-ils, Ainay n'était alors qu'une île sans importance ; malheureusement, après cette réflexion judicieuse, ils s'égarent eux-mêmes en plaçant le temple et l'autel à Bellecour ; ils oublient en effet que Bellecour est une conquête considérablement postérieure sur le fleuve. *Les autres*, comme A. Bernard, les localisent entre les églises actuelles de Saint-Pierre et de Saint-Nizier. *D'autres* enfin, avec Martin-Daussigny, les mettent sur la place Neuvedes-Carmes, aujourd'hui rue Terme, au pied même du coteau Saint-Sébastien. Si Martin-Daussigny n'avait parlé que de l'autel et du temple, il aurait mille fois raison ; mais il gâte sa trouvaille quand il ajoute qu'à côté du temple il y avait un cirque : il s'est simplement mépris sur la nature de l'édifice qui, de fait, avoisinait le temple de Rome et d'Auguste ; il a vu des arènes et un amphithéâtre, là où il n'existait qu'un édifice destiné aux réunions des députés gaulois.

Déjà longtemps auparavant, des chroniqueurs lyonnais et d'anciens plans de la ville avaient mentionné, sur cet emplacement, soit une naumachie, soit un amphithéâtre. Artaud, qui a tant fait pour la science archéologique, a adopté la naumachie ; il en donne même une belle et poétique description. Un autre archéologue, également illustre, n'accepte ni l'une ni l'autre de ces opinions : il ne voit là que les restes d'un théâtre ; et il explique ses raisons. Nous voyons dans la brochure de M. Raverat quelle était la nature de l'édifice représenté par ces ruines ; et il est bon de